



La LETTRE de l'ACPERVIE - SOS MATERNITE

N °201 avril 2021

Directeur de publication : François VOLFF

Association des Chrétiens Protestants & Évangéliques pour le Respect de la VIE

1, H. des Loges - 95670 MARLY LA VILLE Tél. 01.34.72.87.67 - CCP 11 825 95 K Paris - ISSN 0762-7971

À L'AIDE !

Ça fait peur, et pourtant l'ACPERVIE flotte et ne coule pas. L'activité a continué, mais dans le monde virtuel. Des adhérents, des amis, ont continué à prier. Les frais de fonctionnement ont été — forcément — réduits et les dons ont été aussi généreux. On s'attendait, en miroir, à recevoir des appels à l'aide des églises ou de femmes isolées, puisque, paraît-il, et nous le pensons, la précarité a augmenté. Peut-être, les facilités données à l'avortement à domicile par RU commandé par internet ont-elles favorisé les pressions masculines sur fond de violences conjugales en situation de confinement. Ou bien les femmes, en couple ou isolées, ont-elles eu peur de l'avenir. Alors, c'est nous qui appelons à l'aide pour moderniser notre service SOS-Maternité.

Mme Olivier avait l'expérience de l'aide aux femmes enceintes, en collaboration avec Mme Poullot. Cette expérience était consignée en trois livres : "Les femmes et les enfants d'abord", "J'ai la Loi pour moi" et "Pilate ou Hérode". Un numéro de téléphone correspondait, en plus du siège, à chacune des antennes locales, incorporées d'abord à SOS-Futures-Mères, puis groupées dans le SOS-

Maternité. A charge pour l'ACPERVIE et surtout les églises locales, de faire connaître ces numéros. Les femmes (ou les bonnes volontés) pouvaient appeler l'antenne la plus proche (le téléphone coûtait en fonction du temps et de la distance) ou le siège, qui répercutait. Au fil des années, les écoutantes déménageaient, on résiliait l'abonnement téléphonique, on recommençait ailleurs. Puis, Internet s'est généralisé, les appels devenaient rares, voire absents. Les responsables d'antennes jetaient l'éponge. Certes, on pouvait les contacter si besoin depuis le siège, mais la dynamique n'y était pas.

Une demande d'ivg.net, plate-forme d'écoute connue pour avoir rendu jalouse une ministre "féministe", nous a un jour exposé avoir un appel à l'aide du Bas-Rhin. Avions-nous un contact là-bas ? Merci, Seigneur, nous avons donné le n° de SOS-Femmes Enceintes Ernolsheim.

Nous avons donc pour projet de concentrer tous les appels, de quelque provenance que ce soit, au siège (01.34.72.87.67). Nous traitons ceux qui sont de notre compétence. S'il faut un contact humain, on demande des volontaires. Nous demandons à l'appelante son n° de téléphone ou son adresse courriel, en

disant qu'une collaboratrice (ou un pasteur, ou un soignant) va rappeler. Ce qu'elle fait. Elle demande quel est le problème. Si elle ne peut le résoudre seule, elle nous soumet le cas, que nous traitons ensemble. Si on voit que l'activité se développe, on peut dédier un abonnement sur mobile à l'Antenne (Service d'Aide aux Femmes Enceintes) pour préserver les n° privés.

Dès la fin du confinement, l'ACPERVIE peut visiter les églises pour faire connaître les SAFE et recruter des bonnes volontés. Appelez-nous, ou envoyez votre demande par lettre au siège ou par francois.volff@free.fr

Pour le CA, Dr François Volff

BIOÉTHIQUE

Notre lettre aux sénateurs du 05/11/2020 (Lettre de l'ACPERVIE n° 200) nous a valu une courte lettre du Président, M. Gérard Larcher : "J'ai bien pris note de vos observations... nous ne connaissons pas à ce jour la date d'examen du projet de loi par le Sénat. Je puis vous assurer que celui-ci examinera le texte voté à l'Assemblée Nationale dans un esprit d'apaisement et de respect (soulignés à la main) de toutes les sensibilités...". Madame Berthet, Sénatrice de la Savoie, a aussi posté : "J'accuse réception de votre courriel en date du 5 novembre portant sur le projet de loi bioéthique. J'en ai pris connaissance avec intérêt... Bien évidemment, nous nous attacherons une nouvelle fois à mettre tous les garde-fous possibles pour protéger notre pays des dérives qui pourraient voir le jour, tout en permettant à la recherche de progresser..."

Mais les pro-morts n'ont pas joué le jeu de l'apaisement et du respect, les débats se sont

terminés dans la confusion, ce qui nous a fait envoyer notre COMMUNIQUÉ du 05/02/2021 (ci-dessous).

BIOÉTHIQUE OU SOCIÉTHIQUE ?

Les débats sur la Bioéthique en deuxième lecture au Sénat se sont terminés dans la confusion et sous les imprécations. Ceci vient de la "chimère" qui consiste à accoler des mesures sociétales à des mesures de régulation "bioéthiques", comme cela a été souligné.

Dans les mesures sociétales, une autre confusion : le "désir d'enfant" qui est bien légitime, et le "droit à l'enfant". Or, un désir ne crée pas un droit. Il peut arriver qu'on désire une femme qui n'est pas la sienne, mais on n'y a pas droit. L'enfant n'est pas une chose dont les parents sont propriétaires, il n'appartient qu'à lui-même (après Dieu, dirons-nous en tant que croyants). Les parents en ont seulement la garde. C'est un consensus social qui n'a jamais été remis en cause.

Dans les mesures "bioéthiques", la confusion vient d'essayer d'adapter la législation à la course effrénée de la recherche. La question des embryons "surnuméraires" devient compliquée avec de multiples options (sociétales, encore) qui se chevauchent : abandon, donnés à la science, donnés à l'adoption, et de multiples cas de figure ; à des couples stériles, à des couples d'homosexuelles, à des femmes seules, mais pas à la veuve, qui n'a pas le droit de les recevoir. Il serait aisé, avec la vitrification des ovocytes, de prévoir des FIV en créant et en implantant un seul embryon. Cela n'a pas été envisagé.

Dans ce contexte, les acrobaties les plus inattendues de la recherche ont pu être détaillées, sans que l'on s'y retrouve dans ce labyrinthe à moins d'être soi-même

impliqué. On oublie simplement que l'expérimentation sur l'embryon est une expérimentation sur l'homme et est encadrée par le code de Nuremberg. En particulier, toute expérimentation sur un homme doit être menée dans son intérêt et avec son accord éclairé.

Il restera de clair et net que l'ignoble (ou immonde, d'après un sénateur) proposition d'avortement jusqu'à terme en cas de "détresse psychosociale" (Article 20) a été repoussée. L'IMG pour raisons psychiatriques (s'il y en a) ne doit pas être rabaisée à une simple appréciation subjective de la situation d'une femme qui ne demanderait qu'à être secourue.

MARCHE POUR LA VIE DU 17 JANVIER

Limitée par les gestes barrières (la fameuse distanciation), elle a rassemblé 5 000 personnes à Paris et 10 000 par ZOOM. Moins chanceuse, la Marche de Bruxelles a été suivie par ZOOM le 21 mars. L'ACPERVIE a appelé à la Marche de Lyon, le 28 mars. Bien qu'invité, le Président, comme le vice-président, est retenu en Zone Rouge. Le Pasteur Pira, Vice-Président, a fait une vidéo dans ce sens, publiée sur la page Facebook dédiée et sur Protestants Pro-Vie.

EUTHANASIE DES HANDICAPÉS ?

Les experts des Nations Unies ont publié hier (25 janvier) un communiqué de presse exprimant leur inquiétude face à la tendance croissante des nations à adopter des législations permettant l'accès à l'aide médicale à mourir (AMM : euthanasie), en

grande partie sur la base d'un handicap ou de conditions invalidantes, dont la vieillesse.

Le moment auquel cette déclaration est tombée devrait amener le gouvernement canadien à réécrire le projet de loi C-7, qui élargit la loi canadienne sur l'euthanasie en supprimant l'exigence relative aux maladies terminales et en autorisant l'euthanasie pour les personnes souffrant de maladies chroniques ou de conditions liées à un handicap...

Les experts des Nations unies, Gérard Quinn, rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées, Olivier De Schutter, rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, et Claudia Mahler, experte indépendante sur la jouissance de tous les droits de l'homme par les personnes âgées, ont déclaré que les droits des personnes handicapées étaient violés par la législation sur l'euthanasie. Ils ont déclaré : "Nous sommes tous d'accord pour dire que ce serait une décision mal fondée qu'une personne appartenant à un autre groupe protégé — qu'il s'agisse d'une minorité raciale, de sexe ou de genre — décide de mettre fin à sa vie parce qu'elle souffre en raison de son statut... Le handicap ne devrait jamais être un motif ou une justification pour mettre fin à la vie de quelqu'un, directement ou indirectement."

*Le blogue d'Augustin Hamilton le 27/01/2021
(par Campagne Québec-Vie)*

AFRICAINES CONTRE "PHILANTHROPES"

Les Africains s'unissent pour dénoncer la décision de Biden de financer l'avortement.

Des pro-vie de différents pays africains se sont unis pour dénoncer la décision du

président Biden de financer l'avortement sur tout le continent. Obianuju Ekeocha, leader nigériane pro-vie et fondatrice de Culture of Life Africa, a déclaré : "Il a été décourageant de voir les pays donateurs occidentaux utiliser l'avantage de leur richesse pour fourguer leur position anti-vie aux nations africaines."

Le président Biden a récemment signé un décret qui a abrogé la politique de Mexico, ce qui signifie que l'aide financière américaine financera à nouveau des organisations qui pratiquent l'avortement dans les pays en développement.

Culture of Life Africa, a publié une vidéo percutante mettant en vedette des Africains pro-vie s'exprimant contre la décision de Biden.

Mme Ekeocha a déclaré : "Je voulais demander à mes frères et sœurs et à mes chers amis qui sont dans différents pays africains ce qu'ils pensent exactement des États-Unis, le pays le plus riche du monde, le pays le plus puissant du monde, intervenant dans les pays d'Afrique et finançant des organisations d'avortement. Et voici ce que les gens m'ont dit :

Amaka, qui vit en Afrique, a déclaré : 'C'est une demande, en fait un plaidoyer, adressé au nouveau président américain, Joe Biden, de ne pas financer l'avortement dans les pays africains. S'il vous plaît, nous n'avons pas besoin de financement pour l'avortement.'

L'étudiante Ellen a déclaré : 'Dans ma culture, nous soutenons la vie du début à la fin. Je suis contre l'avortement parce que l'avortement consiste à tuer des bébés innocents dans le ventre de leur mère. Je suis également contre le financement de l'avortement en Afrique par n'importe quel pays étranger.'

Chisom, qui est chef de projet en Afrique, a déclaré : 'Je suis une Africaine et une femme africaine. Je ne crois pas qu'il faut prendre des vies, les détruire, ni les tuer. Nous n'avons pas besoin d'avortement. Pourquoi l'avortement doit-il être financé et prioritaire dans mon pays ? Je suis ici pour vous dire et vous prendre à témoin que nous n'en voulons pas. Nous nous y opposons et n'y croyons pas.'

Le mois dernier, la SPUC a rendu compte de la façon dont les dirigeants d'églises en Afrique se préparaient après que le président Biden ait annoncé que Samantha Jane Power, pro-avortement, était sa candidate à la tête de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

Les dirigeants de l'Église en Afrique ont dit aux pro-vie : "Priez, organisez, communiquez et coopérez."

Michael Robinson, de la SPUC, a déclaré : "Les politiques pro-avortement de Biden et Harris représentent une menace énorme pour la vie humaine."

"Il est vital que le mouvement pro-vie s'unisse pour s'opposer à la vague de progrès en faveur de l'avortement. Nous avons le devoir de protéger les enfants à naître et leurs mères de la brutalité et de la violence de l'avortement."

(SPUC, Society for Protection of Unborn Child, 01/02/21)

LE HONDURAS SORT DU RANG

Le Congrès hondurien a amendé la Constitution de la nation centraméricaine pour interdire tous les avortements malgré la pression des Nations Unies et des groupes avortistes pour bloquer les protections supplémentaires pour les enfants à naître.

L'amendement interdit "la fin de la vie de l'enfant à naître par la mère ou un tiers en toute circonstance" et élargit les protections pour l'enfant à naître déjà prévues à l'article 67 de la Constitution hondurienne. Auparavant, la Constitution reconnaissait l'humanité de l'enfant dans le ventre de sa mère, affirmant que l'enfant à naître "doit être considéré comme né à toutes fins utiles dans les limites établies par la loi", laissant la porte ouverte aux lois permettant l'avortement dans certains cas.

L'amendement explicite contre l'avortement adopté la semaine dernière rend presque impossible la légalisation de l'avortement en toutes circonstances. Il faut que les trois quarts du Congrès modifient à nouveau la Constitution pour rendre l'avortement légal.

L'amendement a étendu l'exigence des trois quarts à l'interdiction préexistante du mariage entre personnes de même sexe dans la Constitution hondurienne, qui a été adoptée en 2005.

Le bureau des Nations Unies au Honduras a publié un communiqué de presse critiquant la modification constitutionnelle et demandant au Congrès hondurien de "reconsidérer" sa décision.

"Cette réforme constitutionnelle viole les obligations internationales en matière de droits de la personne", peut-on lire dans la déclaration du bureau de l'ONU.

Le bureau de l'ONU a fait valoir que l'interdiction complète de l'avortement a été déclarée violation des droits de l'homme par les experts de l'ONU parce qu'elle empêche que l'avortement soit considéré comme un problème de santé publique. Le bureau de l'ONU a déploré la mesure contre "l'égalité du mariage" parce qu'elle pourrait "accroître

l'inégalité et la discrimination fondées sur le sexe".

Un autre communiqué de presse du système des droits de l'homme des Nations Unies a rapporté les objections des experts des Nations Unies sur les droits des femmes basés à Genève. "Nous regrettons que les efforts visant à modifier le Code criminel en vue de décriminaliser l'avortement aient échoué dans le passé et nous rappelons que la criminalisation des femmes pour l'avortement est contraire aux normes internationales en matière de droits de la personne", ont déclaré les experts.

Même si les experts de l'ONU disent régulièrement que l'avortement est un droit international de la personne, il s'agit en fait d'une revendication contestée. Aucun traité des Nations Unies sur les droits de l'homme ne fait de l'avortement un droit de l'homme, ni ne mentionne même l'avortement.

En octobre dernier, 35 pays ont signé la Déclaration de consensus de Genève sur la promotion de la santé des femmes et la protection de la famille, qui stipule que "l'avortement n'est pas un droit humain international" et que le système des Nations Unies ne devrait pas promouvoir l'avortement. Il a été soumis au Secrétaire général au nom des signataires. Les experts internationaux qui ont signé les articles de San Jose ont soutenu que le droit international des droits de l'homme devrait être utilisé pour protéger la vie et que les experts des Nations Unies n'ont aucune autorité pour promouvoir l'avortement.

Des groupes d'avortement comme le Centre pour les droits reproductifs et des groupes internationaux comme Oxfam, Médecins sans frontières et Human Rights Watch ont

également critiqué le Honduras pour avoir ajouté des protections pour les enfants à naître dans sa Constitution.

(C-FAM/ Friday Fax, 05/02/21)

DÉPUTÉS DÉPITÉS

Communiqué du 18/02/21 :

L'IVG à 14 semaines et la suppression de la clause de conscience des soignants devaient (à la suite de son rejet par le Sénat le 20 janvier, NDLR) passer ce jeudi 18 février devant l'Assemblée Nationale. Mais ceux qui avaient promu cette avancée du "droit des femmes", lisez : "des féministes", ont du faire marche arrière devant le "cafouillage parlementaire" qu'ils avaient eux-mêmes provoqué en présentant douze textes.

Les Chrétiens Protestants et Évangéliques savent bien que l'avortement est un désastre pour les femmes, livrées aux pressions de leur mari, de leur copain, de leur patron, voire de leur papa ou même du, ou de la Docteur.

Nous appelons les personnes de cœur à soutenir les Services d'Aide aux Femmes Enceintes qui aident, avec de faibles moyens, ces femmes à s'en sortir. Nous travaillons en réseau, et c'est notre solidarité qui, après l'Éternel, fera notre force (Néhémie 8.10).

En pièce jointe, on avait mis une photo grandeur nature d'un fœtus de 14 semaines, 14 cm, 100g.

NON PLANIFIÉ :

SORTIE EN FRANÇAIS

DVD Unplanned - Non planifié (DVD)

La seule chose qui importe pour Abby Johnson, c'est d'aider les femmes. Touchée par la souffrance de beaucoup d'entre

elles, elle est convaincue des bienfaits du droit à l'avortement. Elle s'engage comme bénévole au planning familial américain puis devient l'une de ses plus jeunes et brillantes dirigeantes. Jusqu'au jour où on lui demande de manier la soude d'échographie pendant un avortement... Un DVD de 105 minutes sur CLC :

https://www.clcfrance.com/dvd-unplanned--non-planifie_ref_SAJDVDU020.html

RU : LANCEMENT DE L'ANTIDOTE OUTRE-MANCHE

Nous sommes ravis d'annoncer le lancement de l'Avortion Pill Reversal Ireland and The UK — <https://www.abortionpillreversal.ie> — une initiative qui vise à aider les femmes qui regrettent d'avoir pris la première dose de la pilule abortive, et qui recherchent des informations et une aide pour inverser leur avortement et poursuivre leur grossesse.

À ce jour, six bébés ont été sauvés de l'avortement en Irlande et leurs mères ont été aidées à poursuivre leur grossesse en inversant la pilule abortive et en bénéficiant de l'aide d'organisations de soutien. Le Life Institute a décrit cela comme "une bonne nouvelle pour les femmes et leurs bébés, car chaque avortement était une tragédie, et une tragédie qui aurait pu être évitée si les femmes étaient soutenues et bénéficiaient de vrais choix au lieu d'être poussées vers l'avortement".

(Life Institute, 04/03/21)

PORTUGAL : LOI EUTHANASIE INCONSTITUTIONNELLE

Le 15 mars, à 17 heures, la Cour constitutionnelle portugaise a tenu une conférence de presse où a été annoncée la

déclaration d'inconstitutionnalité du projet de loi sur l'euthanasie. Cette déclaration a été approuvée par 7 voix contre 5 (en faveur de la constitutionnalité du projet de loi).

Suite à cette déclaration, le président a opposé son veto à la loi et elle est retournée au parlement pour la révision des inconstitutionnalités constatées (les partis qui ont proposé ce projet de loi ont déjà annoncé qu'ils allaient proposer ces amendements). Si le projet de loi est à nouveau approuvé, il va au président qui peut le signer, le rejeter, ou le renvoyer à la cour constitutionnelle (ce qui serait la procédure normale comme cela s'est produit avec la maternité de substitution qu'ils tentent pour la troisième fois après deux décisions d'inconstitutionnalité par la Cour constitutionnelle).

Il y a beaucoup à dire sur la condamnation du tribunal (nous l'analyserons en détail juste dans les prochains jours) mais pour le moment nous sommes heureux, car les promoteurs de la loi ont tout en leur faveur (soutien du parlement, contrôle des médias, mentalité commune, beaucoup d'argent) mais essayent depuis 5 ans et 2 mois.

Antonio Pinheiro Torres
Vice-président de la Fédération
portugaise Pro-vie.

PÉTITIONS

Le 13 mars, Protestants pro Vie appelle à signer et diffuser une pétition contre une tentative de promotion de l'avortement (et autres "avancées sociétales") par l'ONU :

<https://citizengo.org/fr/node/200983>

Le 17 mars, à la suite du ramdam de certains

députés, c'est une pétition contre le "Droit à mourir dans la dignité" (lire : droit d'achever les vies indignes d'être vécues) qui est diffusée :

https://citizengo.org/fr/node/201152?fbclid=IwAR2aRpkZIVAuW_zrhihR1Q7hm_9vTWiD7YI-jWtcEftDfOGx5JSAUgS9N580

COVID 19 ET GROSSESSE (TRUC SOS)

Résumé :

Selon une étude suédoise menée sur 156 femmes positives au Covid 19 au moment de l'accouchement et comparées avec des femmes de même profil, mais non infectées, la positivité au test PCR était associée à une fréquence d'éclampsie plus élevée et à une moindre fréquence de déclenchement artificiel du travail. Aucune différence n'a été observée chez les nouveau-nés en termes de score Apgar (échelle de vitalité du bébé) ou de poids de naissance.

Des résultats qui confirment que, même si des cas de femmes enceintes ayant nécessité des soins intensifs, voire des décès, ont été rapportés, l'infection par le SARS-CoV-2 (Covid) semble moins problématique que celles liées aux précédentes épidémies de coronavirus.

L'impact de l'infection COVID-19 sur les femmes enceintes reste encore parcellaire, car la plupart des données proviennent de descriptions de cas ou de séries de cas. Un premier essai contrôlé randomisé américain a déjà apporté de premiers éléments rassurants. Une étude parue dans une Research Letter du JAMA fait état des résultats observés sur une cohorte suédoise à Stockholm.

Méthodologie :

Toutes les femmes en travail, avec ou sans symptômes, s'étant présentées pour accoucher au Karolinska University Hospital entre fin mars et fin juin 2020, ont été testées pour le SARS-CoV-2 par RT-PCR à partir de prélèvements nasopharyngés. Puis les données cliniques ont été collectées à partir du registre national des grossesses et des dossiers médicaux.

Résultats :

Sur les 2 682 femmes s'étant présentées à l'hôpital pour accoucher, 156, soit 5,8%, se sont révélées positives au SARS-CoV-2 et 65% d'entre elles étaient asymptomatiques.

Les patientes testées positives avaient eu plus souvent une prééclampsie (7,7% contre 4,3%) et moins souvent un déclenchement artificiel du travail (18,7% contre 29,6%).

Les autres types d'événements, modes d'accouchement, hémorragie post-partum, accouchement prématuré, ne différaient pas selon la présence ou non de SARS-CoV-2. De même, le score Apgar des nouveau-nés à 5 minutes, tout comme leur poids de naissance par rapport à leur âge gestationnel, ne différaient pas non plus selon que leur mère était ou non infectée par le virus.

Ahlberg M & al. 23 sept. 2020, Agnès Lara pour résumé (UNIVADIS 06/10/20)

BRÈVE HISTOIRE DE L'ACPERVIE (17)

Le 13 janvier 1996, réunion du soir avec les jeunes couples de l'église évangélique de Longjumeau 91).

Le 16 janvier, à la suite de la condamnation

de plusieurs Sauveteurs ("Commandos anti-ivg" pour le bon camp), dont un père de 4 enfants (Xavier Dousseau) à 18 mois de prison, dont neuf femmes, l'ACPERVIE publie un communiqué, dénonçant "une loi d'exception qui frappe lourdement les défenseurs de la Vie. Aucun syndicat n'accepterait que des membres de piquets de grève soient jetés en prison, même pour quelques jours.

La société totalitaire qui se met en place sous nos yeux, et dont la caractéristique est le renversement des valeurs, est vouée à l'effondrement. Elle est, de par son mépris organisé de la vie humaine, en révolte ouverte contre le Créateur et le Sauveur des hommes.

Au contraire, les Chrétiens Protestants et Évangéliques doivent persévérer dans l'obéissance à leur Seigneur et dans l'amour de leur prochain, y compris celui qui n'est pas encore né."

De son côté, le Professeur Wilbert Kreiss, Président du Synode de France de l'Église Évangélique Luthérienne et membre d'honneur de l'Acpervie, écrit au Directeur de la clinique La Montagne, pour lui demander de renoncer aux 47 000 F (4 mois de salaire moyen) de dommages et intérêts demandés pour l'occupation de la salle d'avortement, où aucun cas n'était programmé et pour laquelle il a fallu une demi-heure de stérilisation.

"... C'est une forme d'action qui ne correspond pas à mes convictions et à ma sensibilité personnelles ni à ma façon de militer pour la vie et contre la destruction du fœtus que Dieu est en train de former et de préparer à la naissance.

Mais je respecte aussi ceux qui pensent devoir aller plus loin que moi dans l'expression de leurs convictions, car je les sais sincères,

même si les méthodes choisies peuvent paraître contestables...

Je pense que ce serait un geste noble de la part des responsables de la clinique (appartenant à une église luthérienne libérale) que de renoncer à l'application d'une peine dont ont été frappés des frères et sœur dans la foi qui ont cru en leur âme et conscience devoir agir de la façon dont ils l'ont fait et qui ont été sévèrement punis par les autorités judiciaires d'un pays qui ne frappent que ceux qui militent contre l'avortement et jamais ceux qui se battent pour lui."

Le 15 février, les pasteurs Desplanque invitent Myriam et Mme Courossé au temple de l'ERF à Caudry (59). Le pasteur doit réprimander certains paroissiens traditionnels, très alignés sur la position pro-avortement de la FPF.

Du 16 au 18 février, congrès régional de l'UEMP à Strasbourg au Centre culturel St Thomas. Michel Ubeaud tient le stand.

Du 22 au 24 mars, c'est Lesley qui s'y met, toute seule, au Congrès de l'ASEv, à Mittelwihr (68).

Le 4 mai, en Amiens, à l'invitation du pasteur Hubert, Lesley et le président répondent en soirée à un auditoire peu nombreux, mais motivé, sur le thème "Contraception, Avortement, Bioéthique".

Le 11 mai, Journée Mondiale de la Vie dans plusieurs villes de France. A Paris, constitution d'une chaîne de la vie puis départ d'une course pédestre du jardin des Tuileries au Forum des Halles.

Du 25 au 27, c'est Pentecôte, Michel Ubeaud couvre Eclésià Europe, à Caen. Il couvrira

aussi le Congrès National de l'UEMP du 31 mai au 2 juin à Melun.

Les 7 et 8 juin, dans les Arènes de Nîmes, Fête de l'Évangile. Le stand est tenu par Mme Olivier (ancienne de la Fête de 1980), Suzel, Anne et Michel. "Beaucoup de jeunes étaient venus, et beaucoup d'entre eux sont passés à notre stand. Tous étaient intéressés par les photos, le matériel pédagogique, etc. Nous avons eu beaucoup de contacts intéressants. Par exemple, deux personnes de la revue Réforme, très sur la défensive, beaucoup de têtes connues, d'amies, d'étrangers, certains témoignant leur sympathie avec qui le dialogue était facile, d'autres indifférents."

Dans le même temps, le 7, a lieu à Bordeaux Ichtus 96, organisé par les Garriga, avec le concours du SEL (Service d'Entraide et de Liaison), du cours privé Dwight Moody, de la Maison de la Bible et du chanteur Featherstone, si émouvant, qui a sorti son dernier CD "Comment savoir ? — Commence à voir". (Lettre 88)

Samedi 30 juin, on apprend que la Cour d'Appel de Douai a rendu son arrêt en faveur de Xavier Dousseau : les 18 mois de prison dont 9 fermes sont remplacés par deux ans d'interdiction professionnelle, peine couverte par la sanction administrative (Choisir la Vie, Lettre n°30). Pour mémoire, aucun sauveteur n'avait bénéficié de la loi d'amnistie suite aux présidentielles de 1995, alors que les pédophiles en avaient bénéficié, sauf en cas de "meurtres, mutilations, coups et blessures", quand même ! (Lettre 89)

À partir du N° 88, la Lettre de l'ACPERVIE a un nouveau rédacteur en chef, le pasteur Egbert Egberts, en collaboration avec Myriam. Il était important que le directeur

de la publication, le président, ne cumule pas le poste en question.

Par Lettre du 11 septembre, Mme Catherine De Smidt accepte d'entrer au Conseil d'administration. Elle sera élue à l'Assemblée Générale du 21, à l'Institut Biblique de Nogent.

Les 18 et 19 novembre, Centre Évangélique à Lognes (77). Inauguration de nouveaux panneaux, procurés par Michel Ubeaud et le Pasteur Pira, plus maniables et de meilleure qualité que les précédents.

MILLE EXCUSES

Ceci est un peu ancien mais ne tenait pas dans la Lettre 200. Des convocations à l'Assemblée Générale nous sont revenues non timbrées. Sur la centaine d'enveloppes, plusieurs autres ont pu échapper au timbrage.

Les adhérents qui auraient payé la taxe de 3€27 pour les récupérer sont invitées à déduire cette somme de leur prochain versement.

SOUTIENS

Nous soutenons votre œuvre de tout notre cœur et merci à l'ACPERVIE pour ses messages courageux pendant le confinement pour réaffirmer les normes bibliques par rapport au respect de la vie dès la conception, respect de la vie des personnes âgées, les normes éthiques du mariage un homme une femme et les positions par rapport à la PMA et GPA et adoption des enfants par des parents un homme et une femme mariés.

Tout cela reste la norme intangible de notre Dieu pour la protection de l'humanité, sa création. Avec notre affection fraternelle.

Légrand Jacques et Hélène.

Que notre Seigneur vous soutienne et vous donne sagesse et foi dans votre combat, notre combat, pour la vie.

Damien Wary

Merci pour votre ministère et vos nouvelles. Nous nous attendons au seigneur au travers de cette période difficile.

I. Coulin

PAS SOUTIENS

Je ne suis pourtant pas un adepte de l'avortement, mais je suis pour le maintien du droit d'avorter à ceux qui en font la demande.

Je ne supporte plus que des chrétiens en soient encore à se battre pour des interdictions et des obligations imposées aux autres, car cette démarche n'a rien d'évangélique.

En tant que médecin, vous devriez au contraire vous battre pour la prévention.

Et cela passe par l'éducation.

Votre mouvement comprend tant de personnes qui mettent également un frein à l'éducation sexuelle à l'école — avec des peurs vraiment malhonnête sur ce qui peut être enseigné... Si on en est là avec des chiffres aussi affligeants du nombre d'avortement en France, c'est aussi à cause de cela.

Il n'y a que l'éducation et la démarche honnête de la réflexion pour aider les gens à prendre leur responsabilité.

Cordialement,

Marc-Etienne Berron (pasteur EPAL)

Contacts ACPERVIE

www.acpervie-sos-maternite.org
<http://www.facebook.com/ProtestantsProVie?ref=nf>
webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org

Par TÉLÉPHONE ou COURRIER

- Fondatrice :** † Mme Lucie Olivier
- Président :** Dr François Volff
ACPERVIE, 1 Hameau des Loges, 95670 MARLY LA VILLE
Tél : 01.34.72.87.67
Email : francois.volff@free.fr
- Vice-Président :** M. le Pasteur J. PIRA délégué pour le Nord Pas de Calais : jean.pira@dbmail.com
- Secrétaire :** M. Michel Ubeaud, délégué pour la PACA et chargé du site internet : webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org
- Secrétaire adjoint :** Mlle M. Ludwig
- Trésorière :** Mme Jacoba Volff
- Membres du C.A. :** M. le Pasteur Jean-Pierre Blanchard

Chargées de SOS-MATERNITE Service d'Aide aux Femmes Enceintes

SAFE 33	Bordeaux (Gironde)	01.34.72.87.67
SAFE 64	Bayonne	01.34.72.87.67
SAFE 91	Essonne	06.56.74.18.46
SOS - Femmes Enceintes	Ernolsheim (Bas-Rhin)	03.88.56.33.88
Antennes amies :		
SOS - Femmes enceintes en difficulté	Valence (Drôme)	06.67.86.06.31

TALON A RENVOYER A :

L'ACPERVIE - SOS MATERNITE, 1 Hameau des Loges 95670 MARLY LA VILLE

Mme / Mlle / M. Nom :	Prénom :	Date : / /
Adresse :		Signature :
Code postal :	Ville :	
Date naissance : / /	Profession :	
Email :@.....		

- Je désire soutenir l'action de l'ACPERVIE.
- Je déclare avoir accepté Jésus-Christ comme mon seul Seigneur et Sauveur et j'adhère à l'Association
- Je verse ma cotisation annuelle : 10 € - Associations : 16 € - Jeunes (<25 ans) : 5 €
- Je m'abonne ou me réabonne à la LETTRE de l'ACPERVIE 12,00€
- Abonnement par courriel seul 8,00€
- Cotisation + abonnement à la LETTRE de l'ACPERVIE 20,00€
- Je m'intéresse à la mise en place d'un S.A.F.E. et souhaite entrer en contact
- Je verse en outre un don ponctuel de €, régulier de €

VEUILLEZ M'ADRESSER (prix port compris, sauf mention)

- Livre(s) « Oui à la vie » (accueillir les enfants à naître et leur mère), 133 pages 12,00€
- Livre(s) Le traumatisme post avortement, Dr F. Allard et J-R Fropo 19,20€
- Livre(s) Une saison pour guérir, L Freed et P-Y Salazar, 242 pages 13,80€
- Livre(s) Ton prodigieux départ dans la vie, les 9 mois in utero en 34 pages (photos, textes, dessins). Une page sur l'adoption. Pour les 8-12 ans. Ed. Vida. 13,20€
- Livre(s) Fin de vie - Dr Jean-Yves Comelli, 41 pages (Sur stand uniquement)
- Livre(s) Le livre blanc de l'avortement 10,20€
- Texte(s) Le Syndrome Post Avortement, Dr. Volff, Version médicale, papier 3,20€
- Texte(s) Lois Veil-Aubry sur l'avortement sur site www.gouv.fr
- Brochure(s) Aime la vie, défends-là, Réponse aux questions/problèmes des jeunes 7,20€
- Brochure(s) Ma chance d'exister, brochure avec photos couleurs 5,20€
- Vidéo(s) La vie humaine, la première merveille (DVD, 26 minutes) 11,60€
- Vidéo(s) La vie est en nous (DVD, 22 minutes) 6,60€
- Vidéo(s) Le cri silencieux (sur Internet, plusieurs langues)
- Vidéo(s) October baby (DVD, 109 minutes, plusieurs langues) 22,40€
- Vidéo(s) La vie après. Post avortement, Témoignages (DVD, 50 minutes) 11,60€
- Objet(s) Foetus 10 semaines, plastique rose (quantités : nous consulter) 3,90€
- Objet(s) Petits pieds (insigne) 3,60€
- Nouveau : Grossesse en péril. 31 cas avec index 64 pages (frais d'envoi : 1,60€) 3,00€

NB: Les tarifs ont été réévalués en fonction des coûts, en particulier postaux.

**Certains tarifs postaux peuvent être voisins du coût au stand.
Ci-joint mon règlement à l'ordre de l'ACPERVIE**